

Délibération n°2020/53

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivant ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Objet : Augmentation du tarif du Linguaskill – étudiants et personnels

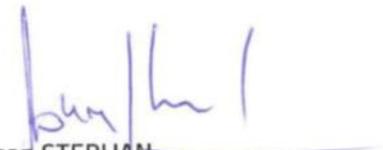
Le Conseil d'Administration fixe le tarif du test Linguaskill pour les étudiants et les personnels de l'UTT à 42 € et pour les candidats à la formation continue et les extérieurs à 70 €.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 20
Pouvoirs : 3

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 16 décembre 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18/12/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18/12/2020